

les connais pour la plupart et je sais qu'il n'y en a presque pas qui aient d'autres biens que leurs navires, et si on décide que le suffrage basé sur les biens personnels sera aboli, on les prive irrémédiablement du droit de voter. Ces hommes quittent généralement leurs demeures vers le 1er avril et ils sont absents jusqu'à la clôture de la navigation, de sorte qu'ils ne pourraient invoquer comme certaines personnes l'ont prétendu, l'article relatif aux fils de cultivateurs. Je ne m'opposerais pas tant à l'adoption de ce bill, si l'on s'était plaint dans ma province du système actuel; mais je n'ai jamais entendu proférer aucune plainte. Il est vrai que bien que cette loi supprime un grand nombre de votes au Nouveau-Brunswick, elle rangera au nombre des électeurs des gens qui n'y sont pas aujourd'hui; mais est-il juste d'enlever le droit de vote à un homme pour le donner à un autre? Je suis heureux que l'on étende le droit de suffrage, mais il n'était pas nécessaire de venir là pour avoir un exemple de cela. Le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick est prêt à donner le droit de vote aux fils de cultivateurs, aux occupants et aux autres personnes qui ne l'ont pas encore; et si ces personnes n'ont pas pu exercer ce droit jusqu'à présent, cela est dû à l'opposition que les amis politiques des députés de la droite ont faite à ce projet dans une branche de la législation.

Le premier ministre du Canada n'a pas tout le mérite qui s'attache à l'idée de donner le droit de suffrage aux femmes, parce que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait adopter un projet analogue dans une branche de la législation l'hiver dernier; et il est possible que son bill soit la loi de la province l'an prochain. S'il n'y avait que l'augmentation des dépenses à considérer ce serait déjà suffisant pour m'engager à combattre la mesure. Le peuple de mon comté n'est pas disposé à se soumettre à une taxe de \$2,000 par année ou de \$10,000 par élection fédérale. C'est au moins ce que coûtera ce bill. Ensuite, il faudra préparer une liste pour les élections locales, ce qui sera un fardeau de plus. On dira que les frais seront payés par le gouvernement; mais si quelques comtés peuvent avaler cela, je sais bien que mes commettants comprennent qu'ils paient une grande partie des dépenses du gouvernement. Je désire retourner devant les électeurs qui m'ont envoyé ici, et je désire que les députés de la droite aillent aussi soumettre leur conduite aux mêmes électeurs. Je veux que l'honorable député de Westmoreland (M. Wood) retourne devant le comté qui a repoussé un digne représentant pour l'élire à sa place. S'il y a dans le Nouveau-Brunswick un comté qui ait bénéficié de la politique nationale, c'est bien le comté où réside cet honorable député. Je crois que les députés de la gauche méritent autant de reconnaissance, à cause des amendements faits à ce bill, que ceux qui sont demeurés cloués à leurs sièges. Si l'honorable député de Westmoreland brigue de nouveau les suffrages dans son comté, je désire qu'il revienne devant les propriétaires de navires et les cultivateurs de ce comté qui l'ont élu, et non pas qu'il aille dans la ville de Moncton faire appel aux ouvriers des raffineries de sucre et des fabriques de coton, que l'on doit mettre au nombre des électeurs s'ils paient quoi?—un loyer de \$20 par année. Ces gens là n'ont pas beaucoup d'intérêts dans le pays. Ils peuvent s'en aller, si les temps ne sont pas prospères; mais les cultivateurs et les propriétaires de navires, qui ont voté pour l'honorable député, sont obligés de rester au pays. Voilà les hommes à qui je veux voir conserver le droit de suffrage. Je ne suis pas opposé à l'extension de ce droit, mais je ne veux pas que l'on supprime certaines classes pour les remplacer par des gens qui n'ont pas la moitié de leurs intérêts dans le pays. Les députés de ma province et ceux des autres provinces maritimes ont signalé, depuis quelque temps, à l'attention du gouvernement, l'importance qu'il y aurait pour le Canada d'avoir des relations de commerce libres avec les Etats-Unis. Ils ont aussi invité la Chambre à examiner des questions analogues. Mais les gens auxquels on veut donner le droit de suffrage par ce

bill, excepté les fils de cultivateurs, sont décidément opposés à cette politique; leurs intérêts sont liés à la politique nationale au lieu d'être identiques aux intérêts de notre province. Les députés de la droite voient peut-être dans cette mesure quelque avantage qui peut effacer toute autre considération; c'est pour cela probablement qu'ils cherchent à faire passer ce bill. Je crois moi-même qu'il va devenir la loi du pays, mais je ne puis le laisser adopter sans protester contre la tentative que l'on fait pour priver un grand nombre d'électeurs de leurs droits politiques.

M. MITCHELL: La députation sait très bien que, il y a déjà plusieurs jours, j'ai donné avis de mon intention de connaître le sentiment de la Chambre sur un principe très important qui se rattache à ce bill; et dans une prochaine phase de ce débat, aussitôt que j'en aurai l'occasion, je soumettrai cette motion à l'appréciation de la Chambre, et j'exposerai alors brièvement les raisons qui m'ont induit à présenter cet amendement au bill que nous examinons maintenant. Je me lève dans le moment pour la seule raison que je veux expliquer pourquoi je vais voter contre l'amendement demandant d'exempter le Nouveau-Brunswick de l'opération de l'acte. Ce n'est pas que j'approuve le bill, bien que, comme je l'ai déjà dit, je sois favorable en principe à ce qu'un bill concernant le cens électoral émane plutôt de cette Chambre que des législatures locales. J'espère que ce comité verra, avant d'adopter ce bill, après avoir pesé les arguments qui seront apportés, qu'il serait sage d'introduire dans le projet un élément qui ferait disparaître un grand nombre des dispositions inacceptables qu'il contient; et que ce comité adoptera un principe qui étendra le droit de voter à presque tous les hommes intelligents âgés de vingt et un ans, un principe qui repose sur le suffrage universel et l'impôt. Je ne discuterai pas cette question à présent, mais je veux seulement expliquer à la Chambre et au pays le vote que je suis pour donner contre l'amendement de l'honorable député de Saint-Jean (M. Weldon). Je voterai ainsi parce que je veux présenter prochainement l'amendement auquel j'ai fait allusion, amendement qui, je l'espère, fera disparaître ce qu'il y a de reprochable dans le bill, en simplifiera le caractère, en diminuera le coût, en facilitera le fonctionnement, et le rendra plus satisfaisant.

M. GILLMOR: Mon honorable ami de Northumberland (M. Mitchell) est sans doute sincère quand il dit qu'il préfère un cens électoral fédéral à un système provincial; mais je serais content qu'un député possédant ses talents nous donnât quelques raisons pour expliquer son opinion. Pour moi cette question est très importante.

M. MITCHELL: L'honorable député se rappellera que dans le commencement de la discussion j'ai exposé mes raisons au long; il les trouvera dans les *Débats*.

M. GILLMOR: Je me souviens que mon honorable ami a parlé, mais si ce sont là toutes les raisons qu'il peut donner en faveur du changement, il ne me convaincra pas. Mon honorable ami n'était pas dans la Chambre l'autre soir, lorsque j'ai fait quelques remarques. L'article publié par le journal dont il est le propriétaire a été très agréable pour moi. Une génération s'est écoulée depuis que nous nous sommes rencontrés pour la première fois, lui et moi. Je l'ai vu à des époques où j'ai cru qu'il n'était plus le même homme, mais cet article, sorti de sa plume, m'a reporté à vingt-cinq ans en arrière, et j'ai cru retrouver en lui l'homme d'autrefois, mû par des sentiments justes, nobles et libéraux. Sans être parfait, il a toujours été un homme que j'ai admiré à cause de son opinion libérale et ouvertement énoncée. L'article est bien digne d'attention et bien digne de la source d'où il sort.

Maintenant, venons à la question. Le changement n'est aucunement nécessaire. J'espère que l'on donnera quelques arguments en faveur du projet, j'espère, au moins, que quelques députés du Nouveau-Brunswick en donneront, avant que l'on dispose de l'amendement. Nous ne sommes pas